

# À venir...

- ◇ Restauration du monument aux morts et ajout du nom d'un soldat non-inscrit ;
- ◇ Travaux entrée de bourg route de Beauvais ;
- ◇ Installation du Conseil d'administration du CCAS ;
- ◇ Réflexion sur les illuminations des fêtes de fin d'année ;
- ◇ Réflexion sur l'organisation d'un nouveau concours des maisons fleuries.

## Fibre optique :

Les travaux arrivent en fin d'année sur une petite partie de la commune et en 2021 pour le reste.

Le passage de la fibre nécessite l'élagage des arbres proches des lignes téléphoniques déjà existantes. La période d'août à mars est la bonne période pour penser à élaguer vos haies concernées !

Un registre des personnes « à risque » existe en Mairie, n'hésitez pas à vous signaler et à venir vous renseigner sur les réflexes à adopter.

## Infos pratiques

**PACS** : Depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2018, les PACS sont enregistrés par la mairie du lieu d'habitation.

Pièces nécessaires : Une convention de PACS ; un justificatif de domicile, des copies d'acte de naissance et pièce d'identité des partenaires ainsi qu'une attestation sur l'honneur de non-parenté.

### Carte d'Identité et passeport :

Depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2017, il faut prendre rendez-vous dans une des mairies équipées d'un système à empreintes biométriques. Les plus proches sont celles du Lion d'Angers et Châteauneuf.

Attention, les cartes d'identité délivrées entre 2004 et 2014 ont une durée prolongée de 5 ans. Ainsi, si votre carte a été délivrée en 2008, elle est valide jusqu'en 2023 (et non plus 2018).

Toutefois pour les voyages à l'étranger par avion, il est conseillé de la refaire avant ce nouveau délai. **Un justificatif du voyage** est alors nécessaire.

**Reconnaissance anticipée** : La reconnaissance anticipée se déclare en mairie par le futur père. Sa présence est obligatoire. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile sont nécessaires.

**LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ** : Tous les jeunes français, garçons et filles, âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

La démarche en ligne est possible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

**Urbanisme** : Pour tous travaux, abri de jardin, préau, clôture, muret, extension ou construction d'un local, une demande d'urbanisme est nécessaire et doit être déposée auprès de la mairie quelque soit la surface.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, S'ADRESSER À LA MAIRIE**

### Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tél : 02.41.93.30.30.

Mail : [mairie@mairie-sceauxdanjou.fr](mailto:mairie@mairie-sceauxdanjou.fr)

 **Service-Public.fr**  
Le site officiel de l'administration française

Un formulaire à télécharger ? Un acte à demander ?

Le site [service-public.fr](http://service-public.fr) peut vous aider dans vos démarches et vous pouvez y déposer vos dossiers en ligne.

# La gazette des Échos Salciens

Juillet 2020



L'équipe est bien installée : le trombinoscope avec les commissions de chacun est affiché à l'entrée de la Mairie

## Édito du Maire

Bonjour à tous,

Cela fait bientôt 4 mois que nous sommes élus avec le sentiment que le temps s'était arrêté le 15 Mars 2020 !!!

Nous avons choisi de rédiger cette lettre d'information avant les congés d'été pour nous présenter et faire un point d'actualité sur le début de mandat.

Depuis notre élection, nous avons géré au mieux la période « Covid 19 » avec nos prédécesseurs. Les structures publiques ont continué de fonctionner en respectant les règles sanitaires en vigueur. Les enfants y ont été accueillis dans de bonnes conditions, toutes les équipes sont restées mobilisées et nous les remercions pour leur engagement et leur disponibilité.

Sur cette même période, un élan de solidarité s'est constitué dans notre commune et des couturières ont confectionné des masques alternatifs distribués ensuite à chacun.e d'entre nous.

Les écoles ont fermé leurs portes le 3 juillet et tout le monde aspire à passer des vacances reposantes.

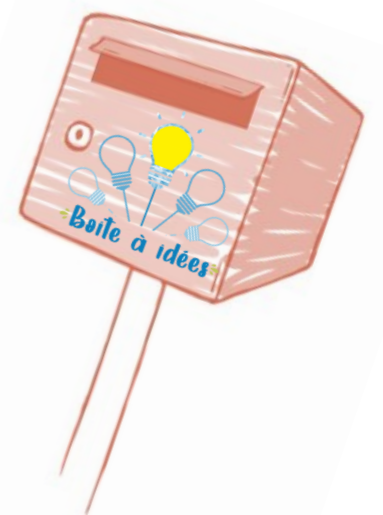
Notre conseil qui prépare la prochaine rentrée de septembre a décidé de faire paraître « les Echos Salciens » une fois par an à l'automne et de communiquer aussi par le biais de lettres ou gazettes comme celle-ci.

Nous restons à votre disposition pendant cette période estivale.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite un bel été.

Joël Esnault

Maire de Sceaux d'Anjou



# Les nouveautés...



## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

-Vacances de la Toussaint 2020-

Tu es Salcienne ou Salcien ? Tu as plus de 16 ans et moins de 18 ans ?  
 Tu es motivé.e. pour participer à des chantiers d'intérêt collectif ?  
 Tu as envie de gagner un peu d'argent de poche ?  
 Alors ... pas une seconde à perdre !!

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie du 1<sup>er</sup> au 18 septembre prochain.



## Service de transport solidaire



**Voitur'âge :**  
 Une fois inscrit au service, le demandeur appelle le référent de sa commune qui contacte un bénévole disponible.  
 Ce dernier bénévole vient le chercher à son domicile. L'utilisateur indemnise le bénévole des frais de déplacement (0.40 €/Km) et des frais de stationnement s'il y a lieu.

**Ce dispositif recherche des chauffeurs, n'hésitez pas à contacter la personne référente sur la Commune qui est Mme Martine Tharrault.**  
 Tel : 06.13.28.73.38

Ce service concerne vos déplacements de proximité, mais aussi des trajets plus longs (Angers, Château-Gontier, Segré, Nantes). Avec l'accord du bénévole, vous pourrez vous rendre dans d'autres villes.

# Les actualités...



Le cystade est de nouveau ouvert depuis l'autorisation de la reprise des sports collectifs, tout comme le terrain de football qui sera prochainement remis en état.

L'utilisation du cystade reste soumis au règlement intérieur. Les horaires d'utilisation de celui-ci sont :

- ◊ de 10h à 20 h du lundi au samedi,
- ◊ de 13 h30 à 20h les dimanches et jours fériés.

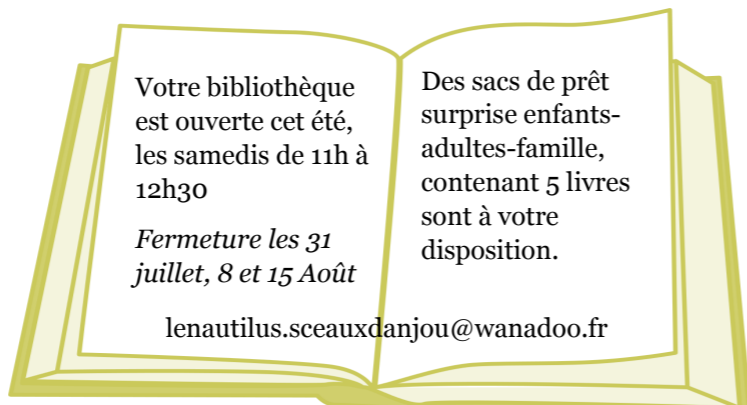
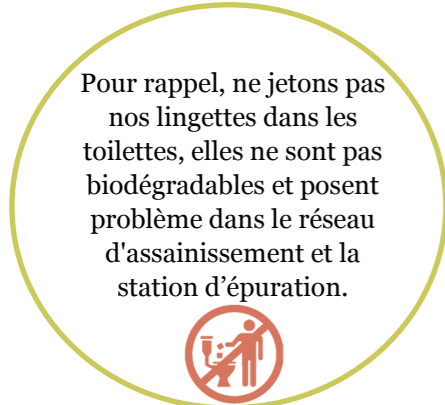
**Merci de les respecter sous peine de fermeture**



## Halte aux incivilités !

De trop nombreux dépôts sauvages, autour des conteneurs et dans la nature ont été constatés ces dernières semaines.

Des contrôles réguliers sont effectués et une pénalité financière est ensuite adressée aux fautifs.



# En bref...



Départ à la retraite de Pascale Augé, directrice de l'école Val de Suine après 28 ans de présence auprès des élèves.

Régis Berthelot prend la direction.

Suite à la fermeture d'une classe, Laure Taillandier, ATSEM, nous quitte. La fête de fin d'école est reportée au 13 septembre.

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

*Arrêté préfectoral en vigueur*

Une jolie clôture multicolore a été installée par les parents d'élèves de l'école Saint Joseph.



Le clocher de notre église Saint-Martin-de-Vertou a été nettoyé et des grillages ont été posés sur les ouvertures pour empêcher les nidifications, notamment contre les pigeons et les choucas des tours.

La réparation de l'horloge est envisagée.



M. Matthieu Orphelin, député de notre circonscription, est venu à la rencontre du nouveau conseil le vendredi 26 juin. De nombreux échanges ont eu lieu.

Le dispositif **2S2C** (Sport, Santé, Civisme et Culture) a été mis en place au mois de juin, afin d'accueillir les enfants en complémentarité de leur présence à l'école. Deux animatrices ont été recrutées pour cela, avec une compensation de l'État.

Pendant le confinement, les écoles et le service périscolaire ont assuré une continuité pour les enfants des personnels prioritaires qui en avaient besoin.

Distribution de masques au Nautilus un samedi matin.

